

# Gouville et le Chateau de Chambray 11,300 km



Une randonnée proposée par VITEL28



Randonnée n°3219103

<b>Durée :</b>	3h20	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	11.33km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	44m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	40m	<b>Commune :</b>	Gouville (27240)
<b>Point haut :</b>	173m		
<b>Point bas :</b>	143m		

## Description

(D/A) Décrivez ici les instructions à partir du départ.

(D/A)

## Points de passages

D/A

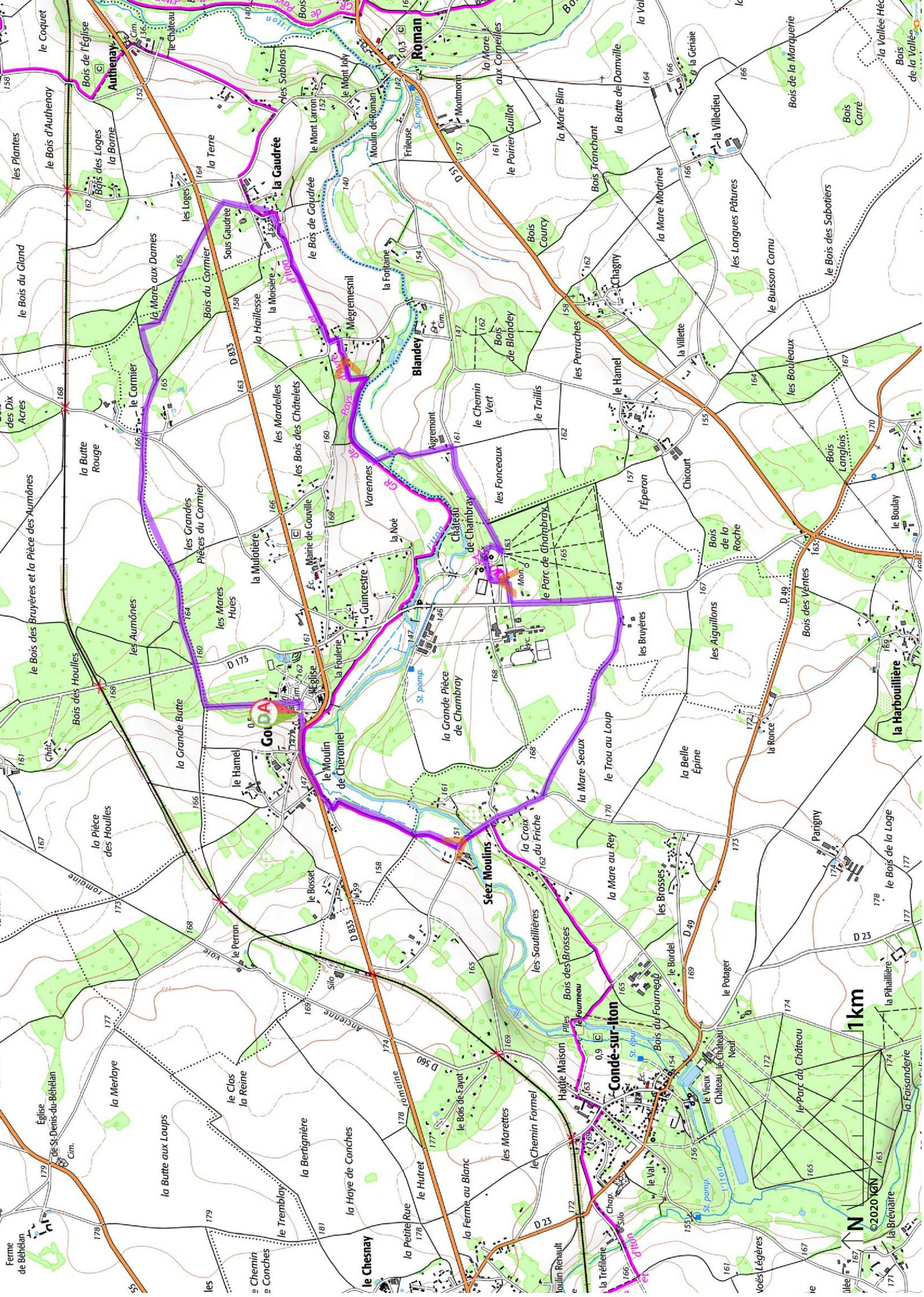
x : 352 827 | y : 5412 732 - alt. 153m - km 0

D/A

x : 352 853 | y : 5412 731 - alt. 155m - km 11.33

## Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/3219103>



1km

N

©2020 IGN

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



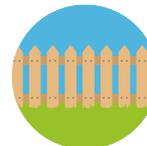
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**